

## Texte transposé

### **Les droits de Gulliver et Samuel, les hommes montagnes**

I. Les deux hommes montagnes obéiront à nos ordres. Ils ne quitteront pas notre Empire sans notre permission.

II. Ils ne viendront dans notre capitale qu'avec notre permission. Deux heures avant, ils avertiront les habitants pour qu'ils s'enferment chez eux.

III. Les hommes montagnes pourront circuler dans nos principaux grands chemins. Ils n'iront ni dans un pré ni dans un champ de blé.

IV. En se promenant, ils penseront à nos fidèles sujets, à leurs chevaux ou voitures, ils ne les écraseront pas ; quand ils verront nos sujets, ils ne les prendront pas dans leurs mains.

V. Quand nos messagers auront une course extraordinaire à faire, les hommes montagnes les transporteront dans leur poche.

VI. Les hommes montagnes aideront à la construction de nos bâtiments impériaux.

*Ils soulèveront certaines grosses pierres. Ils mesureront aussi le contour de notre Empire. Pour cela, ils longeront toute la côte de l'île et ils compteront leurs pas.*

*VII. Ils seront nos alliés contre nos ennemis de l'île de Blefuscu, et ils feront tout leur possible pour les empêcher d'envahir nos terres.*

*VIII. Les hommes montagnes auront une provision journalière de viande et de boisson suffisante à la nourriture de dix-huit cent soixante-quatorze de nos Sujets, avec un accès libre auprès de notre personne impériale, et autres marques de notre faveur.*

*« Donné en notre palais, à Belsaborac, le douzième jour de la quatre-vingt-onzième lune de notre règne. »*

*Après bien des aventures, Gulliver et Samuel réussirent à rentrer en Angleterre.*